



Syndicat  
des

**Enseignants de l'Unsa**

Un syndicat de la maternelle au lycée

**SE-UNSA**

16 rue J.Chatel, BP41  
97461 SAINT-DENIS CEDEX  
Tel : 0262 20 08 13  
E-mail: [974@se-unsa.org](mailto:974@se-unsa.org)



Consultez régulièrement le site du syndicat : <http://www.se-unsa974.org> les circulaires rectorales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

**FLASH n°17 2016-2017 Jeudi 6 juillet 2017 SE-UNSA 974**

**Le SE UNSA974 vous souhaite d'excellentes vacances.  
Pour toutes questions vous pouvez nous joindre par mail :  
[974@se-unsa.org](mailto:974@se-unsa.org)**

### **Admission à la retraite au 01 septembre 2017**

Dans un courrier adressé aux collègues du 1<sup>er</sup> degré qui partiront à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2017, l'IA-DAASEN précise qu'à la rentrée du 17 août 17 nos collègues sont maintenus en activité jusqu'au 31 août 17 et que durant cette période leur service sera déterminé par l'IEN de la circonscription à laquelle est rattaché leur dernière affectation.

#### **Le SE-UNSA a interpellé l'IA DAASEN.**

Nous nous sommes insurgés contre cette décision et nous avons dénoncé l'iniquité de traitement entre les enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré : dans les collèges et les lycées cette mesure s'applique avec beaucoup de bienveillance et de compréhension de la part des chefs d'établissement. Cette différence de traitement s'ajoute à l'injustice faite aux enseignants du premier degré qui ne peuvent pas partir à la retraite à leur date anniversaire.

Le SE-UNSA syndicat a rappelé à l'IA DAASEN que si les collègues sont bien mis à la retraite le 1/9/2017, du 17 août à cette date, **ILS SONT TOUJOURS TITULAIRES de LEURS POSTES** et doivent rester dans leurs écoles. Qu'ils ne soient pas en responsabilité de classe c'est une chose mais ils ne peuvent être envoyés dans une autre école ou mis à disposition de l'IEN. L'administration ne peut exiger d'eux autre chose que ce que la nomination sur leur poste habituel les obligerait à accomplir.

L'IA-DASSEN a entendu nos arguments en faveur de nos collègues futurs retraités et a répondu oralement au SE-UNSA que tous les collègues futurs retraités (au 01/09/2017) qui ne seraient pas présent du 17 au 31 août 2017 dans leurs écoles ne seraient pas sanctionnés.

Mesdames et Messieurs les futur-e-s retraité-e-s, le SE-UNSA vous souhaite une bonne retraite bien méritée et vous rappelle que le combat syndical se poursuit car rien n'est acquis pour toujours. A cet effet le SE-UNSA continue à syndiquer, à tarif réduit, tous les collègues quittant la vie active pour venir grossir les rangs de l'UNSA retraités.

L'équipe du SE-UNSA

**L'équipe du SE UNSA se tient à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires**

Pour nous contacter :

Adresse mail : [974@se-uns.org](mailto:974@se-uns.org)

Fax : 0262 21 58 65

Pour un meilleur traitement de vos demandes veuillez rajouter : **1D-** dans l'onglet « Objet » du mail

ex : 1D- Demande de renseignements xxxxxxxx

Par téléphone:

Responsable 1<sup>er</sup> degré : **Sonia LAPIERRE**

<b>Secteur</b>	<b>Circonscriptions</b>	<b>Correspondant</b>	<b>N° de Téléphone</b>
Ouest	Étang-Salé St Louis	LAPIERRE Sonia	06 92 63 36 99
	Port Possession St Paul 3	BOYER Luc	06 92 77 71 21
	St Paul 1 et 2 St Leu	TAURAN Véronique	06 92 64 95 67
Nord	St Denis Ste Marie	NIFAUT Maryse	06 92 63 29 42
Est	Bras-Panon St André Ste Suzanne	BIJOUX Brice	0692 63 28 09
	St Benoît	GENTY Thierry	0692 51 91 64
Sud	Tampon St Pierre	ROGER Erick	06 92 60 48 07
	Petite Ile St Joseph	FONTAINE Philibert	06 92 61 72 57
ASH		VERDIER Michèle	0692 70 38 62
Réseaux sociaux		JEAMBLU Sophie	0692 69 42 95